



# RISQUES MAJEURS À VILLENEUVE-LA-RIVIÈRE

COMMENT SE PROTÉGER ?

**Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

DOCUMENT À CONSERVER



## Le mot du maire



**Patrick PASCAL,**  
Maire de  
Villeneuve-la-Rivière

La sécurité des habitants est une préoccupation majeure et permanente de l'équipe municipale. Aussi, Villeneuve-la-Rivière vient de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

La commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), sous la responsabilité du Maire, dont l'objectif est la mise en sûreté des personnes et des biens ainsi que le soutien aux secours en cas d'événements majeurs. Il s'agit de préparer et d'organiser aujourd'hui les services municipaux pour mieux faire face à d'éventuels événements demain.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous est destiné, il permet de recenser, d'identifier, de cartographier les risques majeurs encourus.

Ce DICRIM :

- Recense ces risques auxquels notre commune peut être confrontée;
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est signalée à la population;
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Il est donc conseillé de consulter attentivement ce DICRIM et de le conserver précieusement pour que chacun soit acteur de sa propre sécurité et de celle de ses proches.

Avoir le bon réflexe au bon moment permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours et tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Car la sécurité civile est l'affaire de tous.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

## Sommaire

Qu'est-ce qu'un risque majeur ? .....	4
Le Plan Communal de Sauvegarde .....	5
Qui fait quoi en cas de crise majeure? .....	6
Les moyens d'alerte .....	8
L'hébergement en cas d'urgence .....	9
Les risques majeurs à Villeneuve-la-Rivière .....	10
Le risque inondation .....	12
Le risque sismique .....	14
Les risques météorologiques .....	16
Le risque mouvement de terrain .....	18
Le risque T.M.D. (Transport de Matières Dangereuses) .....	20
Le risque rupture de barrage .....	22
Avant : comment se préparer ? .....	24
Après : que faire ? .....	25
Notes .....	26
Récapitulatif des conduites à tenir .....	27
Numéros et adresses utiles .....	28

### À QUELS RISQUES MAJEURS MA COMMUNE EST-ELLE EXPOSÉE ?



Feux de forêt



Ruptures de barrage



Inondations



Risques littoraux



Séismes



Risques météorologiques



Transport de matières dangereuses



Mouvements de terrain



# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.

On distingue les risques naturels (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les risques technologiques causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine.

Le risque est la combinaison d'un aléa (événement dangereux) et d'enjeux (exposés à cet aléa).



**ALÉA**

Ex : inondation



**ENJEUX**

Ex : habitations



**RISQUE**

Ex : inondation des habitations

**EN CAS DE DANGER, DES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉO SONT LÀ POUR ALERTE :**



Cette carte est consultable sur le site internet :

[www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)

**NIVEAU 1** : Pas de vigilance particulière.

**NIVEAU 2** : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

**NIVEAU 3** : Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont possibles.

**NIVEAU 4** : Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

**P.C.S.**

# Plan Communal de Sauvegarde

La municipalité a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les phénomènes, les enjeux, et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux aux risques encourus sur le territoire.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations. Le PCS recense par exemple les capacités d'hébergement de la commune, ou encore précise les modalités de coordination avec les autorités préfectorales.

Cette organisation préalable permet à la municipalité de se préparer à gérer d'éventuels sinistres. En cas de crise, un poste communal de commandement de crise sera ouvert dans la mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins.

**Numéro du standard de la mairie en lien avec le PC crise :**

**04.68.92.82.00**





# Qui fait quoi en cas de crise majeure ?

## DISPOSITIONS COMMUNALES

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil\* pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

La commune se dote également d'une cellule de crise à partir de laquelle est organisée la gestion de crise. En cas de déclenchement du PCS, un numéro de téléphone est disponible pour toute information relative à la crise.

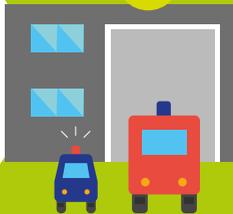
Si besoin, la commune prend en charge l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des sinistrés

**Alerte!**  
Une inondation vient de se produire sur la commune.

1

Les services de secours et de sécurité sont alertés et interviennent dans la zone touchée.

2



Les citoyens doivent respecter les consignes des autorités, rester à l'abri et se tenir informés en écoutant la radio.

7



Si l'événement est très important ou s'il touche plusieurs communes, la Préfecture active les dispositions du **plan d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile** (plan ORSEC). Le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours en lien avec le Maire.

6



Le Maire déclenche le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) et active la cellule de crise en Mairie. Il est alors le Directeur des Opérations de Secours.

3



Les équipes techniques de la Mairie déploient les moyens logistiques et mettent en place des déviations.

4



Les établissements scolaires activent leur **Plan Particulier de Mise en Sûreté** (PPMS). Le personnel sait comment mettre les enfants en sécurité.

5





## Les moyens d'alerte

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens.



### La radio

En cas d'accident majeur, l'alerte est relayée par les médias. Mettez-vous à l'écoute de la radio :

**FRANCE BLEU ROUSSILLON  
PERPIGNAN 101.6 FM**



### L'alerte sur le terrain

Les équipes de la mairie, des pompiers ou de gendarmerie pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés par téléphone, haut-parleur mobile ou encore par porte-à-porte.



### Les réseaux numériques officiels

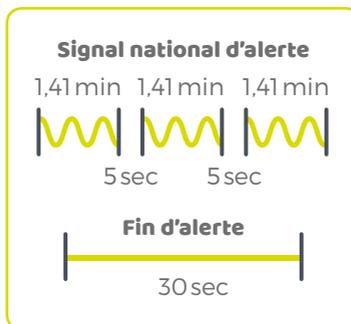
Sur Internet, attention aux rumeurs ! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur Facebook et Twitter :

**Préfecture :** @préfet66  
**Direction Académique :** @acmontpellier  
**Mairie :** www.mairie-villeneuedelariviere.fr



### La sirène

En cas d'évènement majeur et de grande ampleur, le réseau national de sirène d'alerte peut être activé. La sirène est implantée sur le toit de la mairie et le signal d'alerte émis est identique sur la totalité du territoire français.



Vidéo Le Monde, "Cinq choses que vous ne savez peut-être pas sur la sirène du premier mercredi du mois"

## L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

Si la situation l'impose, les services de la mairie organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence.

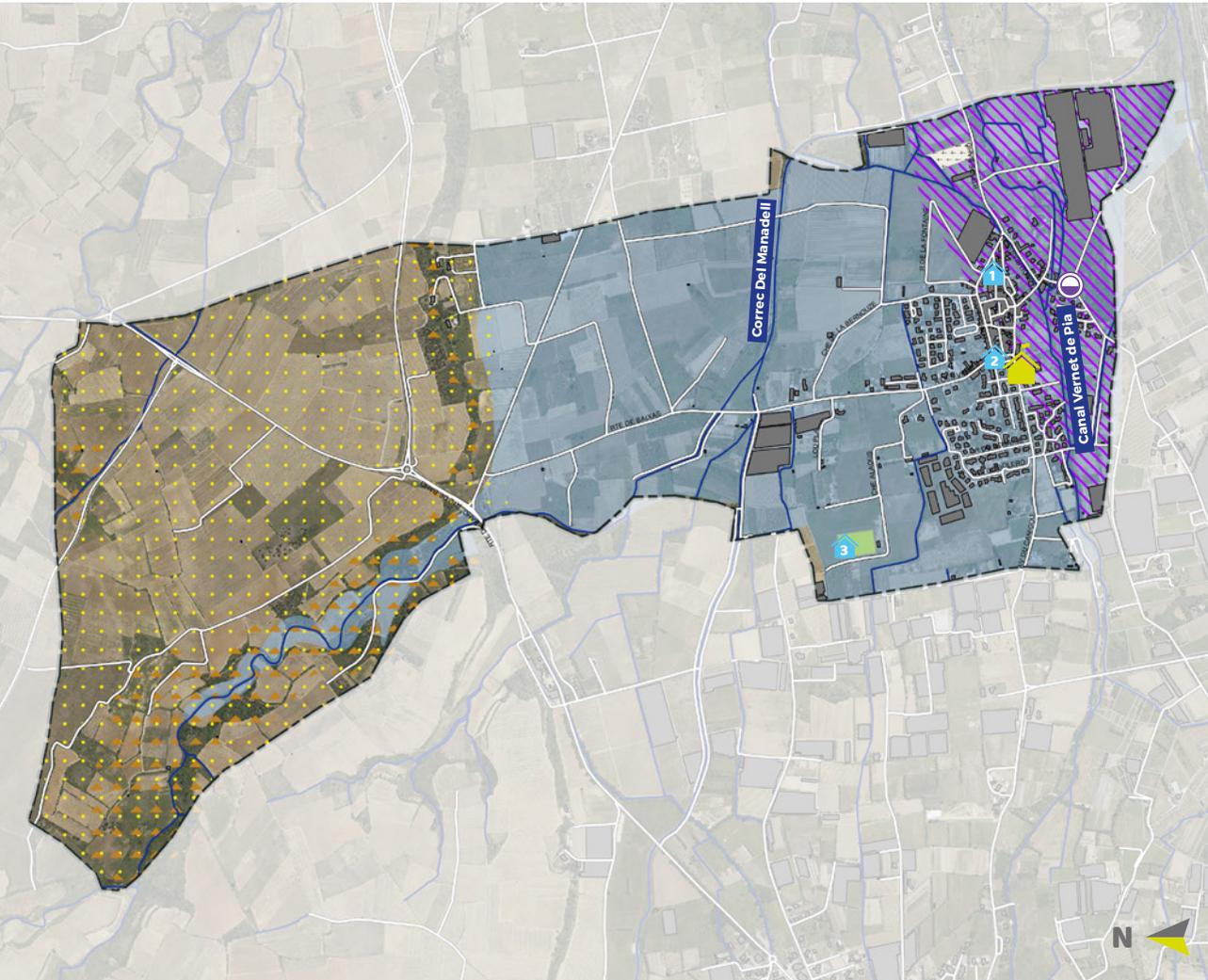
Parmi les lieux retenus :

- Salle des fêtes, Rue des écoles
- Salle Noé, Bibliothèque et la Salle de Réunion, Rue Saint-Louis
- Vestiaire du Stade Municipal, Chemin des Alous





# Les risques majeurs à Villeneuve-la-Rivière



## Légende

-  Mairie
-  Centres d'hébergement :
  1. Salle des fêtes
  2. Salle Noé, bibliothèque et Salle de Réunion
  3. Vestiaire du Stade Municipal
-  Repère de crue

### Aléa Inondation

-  Secteur pouvant être touché par les inondations (source : PPRi)

### Rupture de barrage

-  Secteur concerné par la rupture du barrage de Vinça (source : PPI)

### Mouvement de terrain

-  Secteur concerné par le mouvement de terrain (source : PPR)
-  Secteur concerné par le retrait et gonflement des argiles - niveau moyen (source : BRGM)



La crue de 1940

En 1940, l'Aigat a profondément marqué les populations générant des dégâts importants et de nombreuses victimes. En 1996, une crue majeure a causé d'importantes brèches dans le canal de Vernet de Pia. Une partie de la commune avait alors été submergée par 50 cm environ.

Un repère de crue conserve aujourd'hui la maque du niveau d'eau lors de l'inondation de l'Aigat de 1940.



# Le risque inondation

## Qu'est-ce que c'est ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou le ruissellement. Elle survient principalement suite à des pluies importantes durables.

Quel est le risque sur ma commune ?

Villeneuve-la-Rivière est exposée principalement aux débordements des nombreux correcs et canaux d'irrigation qui traversent le territoire. Le plus important est le Canal de Vernet de Pia qui passe au sud du village. Les crues de la Têt peuvent également menacer le sud de la commune. Les débordements se produisent suite à de fortes précipitations ; les eaux étant recueillies par ces petits cours d'eau ou ces canaux. Les crues sont dites « éclair » car la montée des eaux est souvent brutale (quelques heures), cela rend le phénomène d'autant plus dangereux et nécessite donc de s'y préparer en connaissant les bons réflexes.



Cette carte est consultable sur : [www.vigicrue.gouv.fr](http://www.vigicrue.gouv.fr)

Le bassin de la Têt est surveillé par 15 stations de mesure automatisées permettant de suivre les variations de hauteur d'eau.

**NIVEAU 1 :** Pas de vigilance particulière requise.

**NIVEAU 2 :** Risque de crue génératrice de débordements

**NIVEAU 3 :** Risque de crue génératrice de débordements importants

**NIVEAU 4 :** Risque de crue majeure

## LES BONS RÉFLEXES



**Conformez-vous aux consignes des autorités**  
(mairie, pompiers, etc.).



**Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée**



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence**



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**



**Écoutez la radio France Bleu Roussillon Perpignan 101.6 FM**



**Coupez le gaz et l'électricité**



**Fermez les ouvertures**



**Montez à l'étage à pied**



# Le risque sismique

## Qu'est-ce que c'est ?

**Un séisme correspond à une libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne un tremblement du sol qui se transmet aux bâtiments.**

Quel est le risque sur ma commune ?

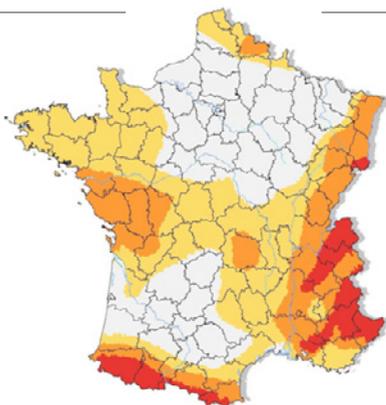
Sur la commune le risque est lié à la présence du massif pyrénéen, marqué par de nombreuses failles traversant le territoire. On dénombre plusieurs séismes de grande ampleur comme le séisme de Saint-Paul-de-Fenouillet le 18 février 1996 de magnitude 5,6 sur l'échelle de Richter.

Le risque sismique sur la commune est de niveau modéré. Cela correspond au niveau 3 sur les 5 que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par le décret n°2010-1 255 du 22 octobre 2010.



Zones de sismicité en France

- 1. très faible
- 2. faible
- 3. modérée
- 4. moyenne



# LES BONS RÉFLEXES

## PENDANT LA SECOURSSE



**À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte**



**À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments**

## APRÈS LA SECOURSSE



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence**



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**



**Écoutez la radio France Bleu Roussillon Perpignan 101.6 FM**



**Coupez le gaz et l'électricité**



**Sortez du bâtiment et rejoignez une zone ouverte**



**À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments**



## Les risques météorologiques

### Qu'est-ce que c'est ?

**Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensités extrêmes.**

#### Vent fort et tempête



Les épisodes de vents violents soufflent régulièrement dans le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylône électrique ou encore à l'arrachement de toiture. De plus, les vents peuvent aggraver la propagation des feux de forêt.

#### Épisode de canicule



On parle de canicule lorsque la chaleur est importante le jour (supérieure à 35°C) comme la nuit (supérieure à 23°C) pendant plusieurs jours consécutifs. Selon l'âge, le corps réagit de façons différentes : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables ou âgées.

#### Fortes chutes de neige



En cas de fortes précipitations neigeuses, les réseaux d'électricité et de communication peuvent être affectés, la circulation peut devenir dangereuse et des arbres ou des toitures peuvent rompre sous le poids de la neige.

Un traitement préventif (salage) ou curatif (dénégement) peut être alors organisé par les services techniques municipaux.

## LES BONS RÉFLEXES



**Conformez-vous aux consignes des autorités** (mairie, pompiers, etc.).



**Écoutez la radio France Bleu Roussillon Perpignan 101.6 FM**

#### Risque de vent fort et tempête

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et lignes électriques
- Ne vous garez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou panneaux publicitaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

#### Risque de canicule

- Buvez au moins 1,5 Litres d'eau par jour
- Évitez les efforts physiques
- Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Mouillez-vous la peau régulièrement
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

#### Risque de fortes chutes de neige

##### AVANT

Protégez les installations contre le gel. En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.

##### DÈS L'APPARITION D'UNE IMPORTANTE COUCHE DE NEIGE :

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Éloignez-vous des pylônes et lignes électriques



## Le risque mouvement de terrain

### Qu'est-ce que c'est ?

**Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.**

Glissement de terrain



Au nord de la commune, des glissements de terre et de débris végétaux peuvent se produire sur les talus surplombant le Manadeil. Ils surviennent, le plus souvent suite à de fortes précipitations et menacent le chemin et les terrains en contrebas.

Retrait gonflement d'argiles



Lors d'épisodes de sécheresse, les sols argileux ont tendance à se rétracter avant de gonfler lors de périodes plus humides. Ces micromouvements du sol sont sans danger pour l'homme mais peuvent provoquer des dommages aux bâtiments avec l'apparition de fissures. Ce risque est sensible (considéré comme modéré) au nord de la commune mais ne concerne aucune zone habitée.



## LES BONS RÉFLEXES



**Éloignez-vous de la zone dangereuse**



**Prenez contact avec la mairie et votre compagnie d'assurance**



**Conformez-vous aux consignes données et entamez les démarches pour l'indemnisation du sinistre**



# Le risque T.M.D. (Transport de Matières Dangereuses)

## Qu'est-ce que c'est ?

**Le risque transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Cela peut se traduire par une explosion, un incendie ou le dégagement d'un nuage toxique.**

Quel est le risque sur ma commune ?

Sur la commune, le trafic des camions transportant des matières dangereuses se concentre sur la **Nationale 116**. Il concerne essentiellement la livraison par camions de produits pétroliers servant de carburant, mais aussi du gaz et parfois des produits chimiques.



### La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



Étiquette de danger



Numéro d'identification du danger

Numéro d'identification de la matière

## LES BONS RÉFLEXES



**Conformez-vous aux consignes des autorités**  
(mairie, pompiers, etc.).



**Entrez dans le bâtiment le plus proche**



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence**



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**



**Écoutez la radio France Bleu Roussillon Perpignan 101.6 FM**



**Coupez le gaz et l'électricité**



**Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle**

## Vous êtes témoin d'un accident ?

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

- du **lieu exact**
- des **numéros d'identification du danger et de la matière** indiqués sur le camion
- de la **nature du sinistre** (fuite, feu, explosion, etc.) si possible



# Le risque rupture de barrage

## Qu'est-ce que c'est ?

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement la vallée en un réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régularisation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures ou encore à la production d'énergie électrique. En cas de rupture totale ou partielle, il se produirait une onde de submersion très destructrice.

Quel est le risque sur ma commune ?

La commune de Villeneuve-la-Rivière est concernée par l'onde de submersion en cas de rupture du barrage de Vinça situé en amont sur la Têt. L'ouvrage fait l'objet d'un dispositif de surveillance. En cas de menace, des mesures d'alerte des autorités sont prévues à destination de la population.

Volume maximal de la retenue



Temps de propagation de l'onde de crue en cas de rupture



# LES BONS RÉFLEXES



**Conformez-vous aux consignes des autorités**  
(mairie, pompiers, etc.).



**Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée**



**Gagnez immédiatement les hauteurs ou montez à pied dans les étages**



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence**



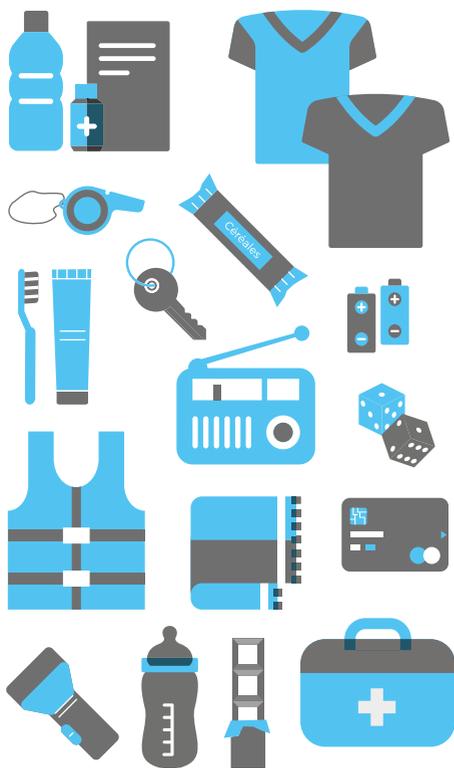
**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**



**Écoutez la radio France Bleu Roussillon Perpignan 101.6 FM**



## Avant : comment se préparer ?



### CONSTITUER SON KIT D'URGENCE

- 1 lampe de poche
- 1 gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- 1 bouteille d'eau potable par pers.
- 1 trousse de premiers soins
- 1 radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des habits de rechange
- 1 couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé: des couches et un biberon vide (que l'on remplira au moment venu)
- De quoi s'occuper tranquillement (cartes, dés, etc.)

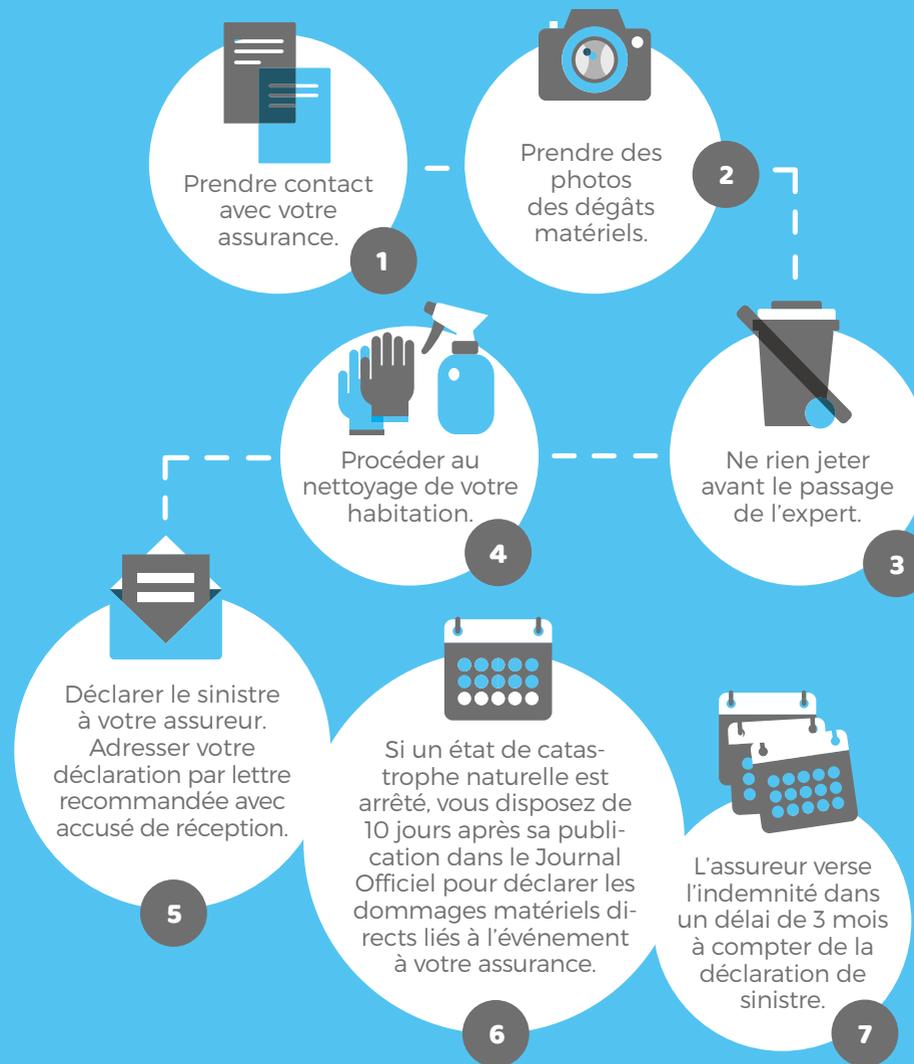
### LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Mairie.....	Assurance.....
Préfecture.....	Médecin de famille.....
Urgence électricité.....	École(s) des enfants.....
Urgence gaz.....	Hôpital.....
Service des eaux.....	Proches à contacter.....



## Après : que faire ?

Pour effectuer les démarches d'indemnisation suite à une catastrophe, veiller à respecter les consignes suivantes :







## NUMÉROS UTILES

- SAMU ..... 15
- Police nationale ..... 17
- Sapeurs-pompiers ..... 18 ou 112
- Mairie ..... 04.68.92.82.00



## LIENS UTILES

Mairie:

**[www.mairie-villeneuve-delariviere.fr](http://www.mairie-villeneuve-delariviere.fr)**

Préfecture: **[www.pyrenees.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees.pref.gouv.fr)**

SMBVT: **[www.bassintet.fr](http://www.bassintet.fr)**

Portail national de la prévention des risques majeurs: **[www.prim.net](http://www.prim.net)**

Portail départemental de la prévention des risques majeurs:  
**[www.risques-majeurs66.com](http://www.risques-majeurs66.com)**

Météo France: **[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)**

Vigicrue: **[www.vigicrue.gouv.fr](http://www.vigicrue.gouv.fr)**

Avec la participation de:



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL